

Procès-verbal du Conseil municipal de Messy
Le 18 juin 2020

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du Procès-verbal du 23 janvier 2020 et du 26 mai 2020
- 2 – Suppression du CCAS
- 3 – Vote du CA 2019 du CCAS
- 4 – Vote du Comte de Gestion du CCAS
- 5 – Affectation du résultat du CCAS
- 6 – Définition d'une action d'urgence aide sociale
- 7 - Vote des 2 taxes
- 8 - Vote du montant des subventions
- 9 - Vote de la TEOM
- 10 - Taxe d'aménagement : Vote du taux
- 11 – Versement prime exceptionnelle COVID 19
- 12 - Vote du CA 2019
- 13 - Vote du Compte de Gestion
- 14 - Affectation du résultat
- 15 - Vote du Budget Primitif 2020
- 16 - PLU
- 17 – Projet PLURIAL NOVILIA
- 18 – Convention SDESM
- 19 – Projet EGLISE
- 20 - CCID
- 21 – Questions diverses

Participants :

Mesdames Nelly ANTONIO – Karine BEMBARON – Eva BLOUIN – Laetitia BOUCHON – Marie-Christine JOLLY – Cristina MIGUEZ DOMINGUEZ

Messieurs Henri MARICHEZ – Raymond MARINI – Carlos NETO – Jacques NOGARET – Mathieu RAEL – Frédéric SPINELLI – Jean Lou SZYSZKA.

Absents non excusés : Madame Latifa BENDIMRED et Monsieur Christian OSTROWSKI.

A 20h30 Monsieur le maire constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil municipal. Messieurs NETO et MARICHEZ sont désignés respectivement en qualité de scrutateur et de secrétaire de séance.

1 – Approbation des P.V. des conseils des 23 janvier et du 26 mai 2020 **Unanimité 13 voix**

2 – Suppression du CCAS

Monsieur le maire expose les raisons qui ont poussé à la suppression du CCAS conformément à l'article L 123-4 du code de l'action et des familles dans les communes de moins de 1500 habitants. (Loi N° 2015-991 du 7 août 2015). La commune exercera directement les attributions du CCAS.

Il met cette proposition au vote : **Unanimité 13 voix**

3- Vote du compte administratif 2019 du CCAS

Monsieur Jean Lou SZYSZKA, Maire de Messy quitte la séance et Madame Eva BLOUIN, Maire adjoint déléguée aux finances donne lecture des chiffres de l'exercice et les met au vote.

Résultats de l'exercice	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Prévisions Recettes	0	8 033.43	8 033.43
Recettes nettes	0	2 000	2 000
Autorisations	0	8 033.43	8 033.43
Dépenses nettes	0	3 379.54	3 379.54
RESULTAT	0	- 1 379.54	- 1 379.54

Résultat d'exécution	Résultat de clôture 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	0	0	0
Fonctionnement	+ 5 533.43	- 1 379.54	+ 4 153.89
TOTAL	+ 5 533.43	- 1 379.54	+ 4 153.89

Approbation à l'**Unanimité 12 voix**. Il est paraphé par les élus.
Monsieur le maire revient en séance.

4 – Vote du compte de gestion du CCAS

Monsieur le Maire soumet au Conseil le compte de gestion du CCAS tel que présenté par le comptable public et en soumet l'approbation au Conseil : **Unanimité 13 voix**

5 – Affectation du résultat du CCAS

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat, soit 4 153.89€ au budget primitif communal de 2020. **Unanimité 13voix**

6 – Définition d'une action d'aide sociale d'urgence

Monsieur le Maire sollicite du Conseil une délégation d'aide d'urgence, soit pour une aide alimentaire d'urgence de 150€ maximum par foyer, soit pour la prise en charge de 2 factures scolaires (cantine, périscolaire, notamment). Toute autre demande sera traitée par le Conseil Municipal.

Accord à l'**unanimité 13 voix**.

7 – Vote des 2 taxes

En cette période économiquement difficile, et malgré la raréfaction des dotations publiques, Monsieur le Maire propose de ne rien changer aux taux des taxes du foncier bâti (14,94%) et non bâti (61,60%) alimentant le budget communal à hauteur respectivement de 127 334€et 55 070€.

Accord à l'**unanimité 13 voix**

8 – Vote du montant des subventions

Monsieur le Maire propose au conseil d'alimenter le compte 6574 du budget communal d'une somme de 10 000€ permettant d'accorder les subventions suivantes aux associations qui en ont fait la demande, à savoir :

Amizades do Alto Minho	1200€
FNACA	600€
Club des 19	250€
OCCE	5000€
Festy Messy	1200€
Les Bienvenus	1200€
ASM	500€

Il est à noter que malgré plusieurs relances par les services municipaux, Messy Environnement n'a formulé aucune demande.

Accord à l'**unanimité 11 voix** (deux conseillers concernés ne prenant pas part aux votes)

9 - Vote de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le service des ordures ménagères a été transféré à la Communauté de Communes de la Plaine et Monts de France (CCPMF), mais les difficultés financières liées à son démembrement partiel au profit du Val d'Oise, incite à ne pas supprimer cette ligne budgétaire en la maintenant au taux 0% : Accord à l'**unanimité 13 voix**.

10 – Vote du taux de la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux de la taxe d'aménagement aux mêmes taux que précédemment, à savoir de 5% sur l'espace communal et de 20% dans les zones d'aménagement prévues par la délibération N° 172018 de manière à pouvoir financer les infrastructures que ces constructions nécessiteront.

Accord à l'**unanimité 13 voix**.

11 – Versement d'une prime exceptionnelle COVID 19

Le CGCL (code général des collectivités), amendé par la Loi 2020-290 du 23 mars 2020 en son article 4, la Loi 2020-473 dans son article 11 et le décret 2020-570 du 20 mai permettent à la municipalité d'octroyer une prime exceptionnelle aux agents ayant montré une réelle mobilisation pendant la période de confinement.

Monsieur le Maire propose de décider d'un budget global 5000€, pour permettre, dans la limite maximale de 1000€ par agent, le versement de cette prime aux agents concernés : **unanimité 13 voix**.

12 - Vote du compte de résultat du Compte Administratif 2019

Madame Eva BLOUIN présente les dépenses et les recettes de l'exercice 2019 à savoir

ANNEXE 1 (AFFICHÉ EN MAIRIE)

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame Eva BLOUIN, Maire adjoint aux finances met aux votes ce compte de résultats : **unanimité 12 voix**. Monsieur le Maire est invité à regagner la séance.

13 – Vote du compte de gestion du comptable public,

Madame Eva BLOUN soumet au Conseil les comptes du receveur municipal pour l'année 2019.

Accord à l'**unanimité 13 voix** et paraphé par les élus.

14 – Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats selon le

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2018	77 321.88 €
Report à nouveau	119 645.10 €
* Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2019	196 966.98€

Section d'Investissement

Solde d'exécution au 31/12/2019		62 349.13 €
Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Solde des restes à réaliser :
0 €	0 €	0 €
Besoin de financement à la section d'investissement	0 €	

AFFECTE au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de :	150 000 €
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	46 966.98 €

Il met cette proposition au vote : **Unanimité 13 voix**

15 - Vote du budget primitif 2020

Madame Eva BLOUIN, Maire adjoint en charge des finances présente le projet de budget primitif 2020 de la commune de Messy.

Avec l'accord unanime des conseillers présents il est présenté par chapitres, l'ensemble des conseillers ayant eu le loisir de le consulter préalablement.

Le budget primitif 2020 s'équilibre de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 073 594.87 €	265 349.13 €
Recettes	1 073 594.87 €	265 349.13 €

Le tableau ci-dessus précise la vue d'ensemble des budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que les tableaux détaillés, chapitre par chapitre.

ANNEXE 2 (AFFICHÉ EN MAIRIE)

Le budget ainsi présenté est approuvé à l'**unanimité (13 voix)** et paraphé par les élus.

16-PLU

Les services de la préfecture nous imposent de suspendre provisoirement le PLU approuvé le 23 janvier 2020 pour y intégrer le prolongement de la canalisation permettant le rejet des eaux pluviales du bassin versant Marne de la plateforme aéroportuaire, et de délibérer à nouveau dès la parution prochaine annoncée des arrêtés préfectoraux en permettant la réalisation. Par ailleurs des modifications de détail, ne remettant pas en cause la légalité du document sont fortement suggérées.

Monsieur le Maire demande donc le retrait de la délibération susvisée en attendant les conditions permettant que les conditions d'un vote « éclairé » soit légalement possible.

Accord à l'**unanimité 13 voix**

17 - Projet PLURIAL NOVILIA

La municipalité a confié à un organisme du logement social, la réhabilitation de l'ancienne ferme située entre la mairie et l'église, techniquement non transformable, dans le cadre d'un bail emphytéotique, pour réaliser un programme de 9 logements sociaux.

En plein accord avec les services préfectoraux, il est demandé au conseil d'accorder une garantie communale dans le cadre de l'emprunt souscrit par le bailleur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Accord à l'**unanimité 13 voix**

18 – Convention avec le SDESM

Dans le cadre de la Loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'énergie), la fin des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité va devenir effective.

Il est proposé au conseil de conventionner le comité syndical du SDESM (syndicat départemental de l'énergie de Seine et Marne), dans le cadre d'un groupement d'achat des livraisons gaz et électricité de la commune. Accord à l'**unanimité 13 voix.**

19 – Projet EGLISE

Notre église est un monument historique classé qui connaît des désordres inhérents à l'âge et aux intempéries. Il va falloir prévoir sur une programmation de plusieurs années les interventions nécessaires. Le budget de la commune n'y suffirait pas et il est donc indispensable de monter un dossier technique très argumenté pour solliciter Etat, Région et tout autre financeurs susceptibles de nous accorder des subventions.

Dans ce cadre l'appui technique d'un architecte reconnu par les services de la DRAC et des monuments historiques est incontournable. Monsieur le Maire présente les propositions des professionnels contactés et propose de retenir celle du Cabinet Legendre de Gaignes (Oise) pour un montant 10 960€ HT. Accord à l'**unanimité 13 voix.**

20 – CCID

A chaque renouvellement de Conseil Municipal, l'article 1650 du code général des impôts impose le renouvellement des membres de la commission communale des impôts direct présidée par le Maire ou l'adjoint délégué. Elle est composée de 6 membres titulaires et d'autant de suppléants désignés par le directeur des services fiscaux compétents sur une liste de 24 noms tirés au sort sur la liste électorale communale.

Il est demandé au conseil d'approuver cette liste.

1	MME	AFONSO	NATHALIE
2	M	ALAVOINE	JACQUES
3	M	BARON	MICHEL
4	MME	BLAISE	GISELE
5	MME	BLOUIN	EVA
6	M	BRUIN	CLAUDE
4	M	COUTY	PATRICK
8	MME	DARIZ	EVELYNE
9	M	DUCCLOS	OLIVIER
10	MME	DZIADKOWIEC	MARTINE
11	MME	HEMET	ANNIE
12	M	MARICHEZ	HENRI
13	M	MARINI	RAYMOND
14	MME	MAUER	JACQUELINE
15	M	MOREAU	JEAN FRANCOIS
16	M	MORICEAU	OLIVIER
17	M	PROCCUREUR	JEROME
18	M	PROFFIT	OLIVIER
19	<i>M</i>	<i>PROFFIT</i>	<i>JULIEN</i>
20	<i>MME</i>	<i>RHARIB</i>	<i>MARYAM</i>
21	M	SONETTE	GILBERT
22	MME	TRICARD	FRANCOISE
23	MME	TROUET	LILIANE
24	M	VERKINDEREN	GILLES

Accord à l'**unanimité 13 voix.**

21 – Questions diverses

Aucune question diverse n'ayant été transmise dans les délais prescrits, il n'y a donc pas lieu de débattre.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'une part qu'il sera peut-être nécessaire de prévoir un Conseil en Juillet, et que dans tous les cas il conviendra lors du prochain conseil de constituer une commission d'appel d'offres.

Par ailleurs un point est fait sur la réouverture de l'ensemble scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h15.